

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n° 807 accordant une permission d'un mois À Ame Neveu.

n° 807

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
11 août 1950

Numéro JO  
n° 8 du 30/08/1950

Date du numéro  
30 août 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonies par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 2235 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis et les textes qui l'ont modifié où complété

**Vu** l'avis favorable du chef du service des affaires économiques,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Une permission d'absence un mois à solde entière est accordée à Me Neveu (Dora), dactylographe, en service aux affaires économiques, pour en jouir en Ethiopie.

#### Art. 2

— La présente décision, Qui aura effet pour compter du 1<sup>er</sup> septembre 1950, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera,

pour le gouverneur et par le delegationle secretaire generalchamboredon